Image not found or type unknown

Entreprendre une activité

Conseils pratiques publié le **14/11/2022**, vu **1142 fois**, Auteur : Maître Elodie Mabika Sauze - Avocat

Entreprendre dans une structure juridique qui accueille l'activité

Entreprendre c’est créer une entreprise individuelle ou une société dans laquelle tu exploites une activité civile, commerciale, industrielle ou artisanale.

Entreprendre c’est savoir bâtir ta structure autour de tes propres valeurs comme par exemple le travail, la persévérance, le goût de l’effort, la détermination, la performance, la discipline…

N’attends pas d’avoir l’idée du siècle pour te lancer.

Aussi, certaines activités ne demandent même pas un capital de démarrage.

En parlant de capital, j’en parle dans ma thèse « l’utilité du capital social »

J'explique que la société anonyme (SA) et la société en commandite par actions (SCA) sont les seules formes juridiques dans lesquelles il est imposé un capital social minimum.

Or, il existe plusieurs formes sociétales.

L’entreprise individuelle n'est pas une société mais c'est la structure idéale pour commencer son business. Il n'y a aucun capital social exigé. Il n'y a pas de statuts à rédiger. Tu n'as pas à te soucier de l'identité d'une personne à associer.

Sur un plan fiscal, en parlant de l'entreprise individuelle, tu seras imposé à l'impôt sur le revenu (IR) selon la nature de l'activité exploitée : bénéfices non commerciaux (BNC), bénéfices agricoles (BA) et bénéfices industriels et commerciaux (BIC)

En ce qui me concerne, j'ai commencé par créer une entreprise individuelle avant de créer la Selarl Elodie Mabika Avocat

Il faut savoir que depuis le 15 mai 2022, l'entrepreneur individuel a un statut qui est presque désormais proche des sociétés à risque limité.

En effet, le patrimoine personnel de l’entrepreneur devient par défaut insaisissable par les créanciers professionnels, alors qu'avant seule la résidence principale était protégée.

En cas de défaillance professionnelle du chef d'entreprise, les créanciers ne pourront saisir que

les éléments nécessaires à l’activité professionnelle de l’entrepreneur.

Entreprendre c'est apprendre et c'est aussi prendre des risques.

Le droit rien que le droit
Droit des entreprises
http://www.mabika-avocat.com/
Selarl Elodie Mabika

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés